



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Bureau des concours et examens professionnels

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS A L'EMPLOI DE
SECRÉTAIRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
(CADRE GÉNÉRAL ET CADRE D'ORIENT)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Vendredi 22 septembre 2023

ÉPREUVE FACULTATIVE DE GESTION DES ENTREPRISES

Rédaction, à partir d'un dossier, d'une note ayant pour objet de vérifier la capacité du candidat à analyser un cas pratique et son aptitude à proposer des solutions cohérentes, simples et efficaces.

Durée totale de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 1

Seuls comptent les points au-dessus de 10 sur 20.


Sujet au verso

Ce dossier comporte 16 pages (page de garde et sommaire non compris).

Sujet :

« Vous êtes conseiller-e spécialisé-e au pôle Entreprises et Coopération de la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne. En vue d'une rencontre avec des entreprises françaises, vous préparez une note pour votre ambassadeur, représentant permanent, décrivant les effets sur les performances économiques des entreprises, de l'inflation conjuguée à des pénuries sur certains marchés et présentant les mesures auxquelles elles peuvent avoir recours pour s'en protéger ».

Les documents annexés sont en rapport avec la question posée, sans la traiter intégralement, d'autres connaissances sont également attendues.

SOMMAIRE

Document n°1 : Article du Monde du 28 avril 2023 - Croissance française : une économie en « sous-régime », affectée par l'inflation - Pages 2-3

Document n°2 : Article du Figaro du 9 mai 2023 -194 projets d'investissements étrangers dans des secteurs «sensibles» n'ont pas abouti – Page 4

Document n°3 : Site BPI France - Accompagner la croissance de l'écosystème d'innovation – Page 5

Document n°4 : Le « Baromètre de l'attractivité de la France » - 31 mai 2022 – Pages 6-7

Document n°5 : Article du Monde du 4 juillet 2023 - « Le soutien et le financement des PME innovantes dans le domaine des technologies propres est un enjeu majeur » - Pages 8-9

Document n°6 : Article du Monde du 3 mars 2023 - Inflation : « Maintenant, la grande peur des entreprises, c'est que les clients fuient » - Pages 10-11

Document n°7 : Article du Monde - Les entreprises alimentent l'inflation en augmentant leurs marges - Page 12

Document n°8 : Service-public.fr - Développement de l'apprentissage transfrontalier - Page 13

Document n°9 : Ecologie.gouv.fr - Mise en oeuvre d'un fonds garantissant les contrats d'approvisionnement de long terme pour des industriels lorsqu'ils sont adossés à des installations renouvelables – Pages 14-15

Document n°10 : Le Nouvel Observateur - 30 novembre 2021 -« Le commerce représente plus d'emplois que le secteur industriel ! » - Pages 16-17

Le Monde - 28 avril 2023

Croissance française : une économie en « sous-régime », affectée par l'inflation

La France démarre l'année sur une hausse de 0,2 % de l'activité, selon l'Insee, mais les mois à venir s'annoncent difficiles, du fait notamment du choc des prix et de l'augmentation des taux d'intérêt, qui pénalisent l'investissement.

Un hiver doux qui a permis de consommer moins d'énergie, des cours mondiaux en repli sur les marchés du pétrole et du gaz, des entreprises qui ont continué à produire et à investir, malgré le contexte d'inflation toujours élevée. Résultat, l'activité économique, en France, a progressé de 0,2 % au premier trimestre, un peu plus que prévu (+ 0,1 %). Mais l'Insee, qui publie ces chiffres, vendredi 28 avril, a, dans le même temps, révisé à la baisse la croissance du quatrième trimestre 2022, tombée à 0 % au lieu de 0,1 %.

L'inflation, elle, ne donne pas de signe de reflux, au contraire : elle est légèrement remontée en avril, à 5,9 % sur un an contre 5,7 % en mars. Une hausse en partie mécanique, liée au fait que la remise à la pompe était entrée en vigueur le 1er avril 2022. Comparativement, les prix des carburants sont donc plus chers en 2023. La flambée des prix au rayon alimentaire, en revanche, semble ralentir en peu. Sur un an, les tarifs ont augmenté de 14,9 %, au lieu de 15,9 % en mars, et ce, grâce aux produits frais. Dans cette catégorie, la hausse des prix a nettement freiné, passant de 17,1 %, en mars, à 10,2 %, en avril.

« La croissance résiste, mais elle est limitée : l'économie française reste un peu en sous-régime », résume Nicolas Carnot, directeur des synthèses et des études économiques à l'Insee, plus nuancé que Bruno Le Maire sur le diagnostic. Le ministre de l'économie a salué, une nouvelle fois, « la solidité » de l'économie française, dont les « fondamentaux tiennent bon », qui continue à « créer des emplois ». Le nombre de demandeurs d'emploi a en effet diminué de 1,2 % au premier trimestre, selon les chiffres annoncés mercredi 26 avril. Bercy table sur une croissance économique de 1 % cette année, alors que l'acquis de croissance à l'issue de ce premier trimestre s'établit à 0,4 %. Dans une note publiée mercredi, le Haut Conseil des finances publiques avait souligné que « ces prévisions ne sont pas hors d'atteinte, mais semblent optimistes ».

Car si la crise énergétique a perdu en acuité, avec le reflux des prix, redonnant un peu d'oxygène aux entreprises et aux ménages, le durcissement des politiques monétaires refroidit nettement l'économie. Le relèvement des taux d'intérêt, qui devrait se poursuivre encore en Europe, va continuer à peser sur l'investissement immobilier des ménages ou sur la distribution de crédits aux agents économiques. « Le premier trimestre se révèle meilleur qu'anticipé, mais la situation conjoncturelle est en cours de dégradation », estime Stéphane Colliac, économiste à BNP Paribas.

Baisse de l'investissement des ménages

Face à l'inflation qui perdure, les Français coupent dans certaines de leurs dépenses : les achats de produits alimentaires ont diminué de 2,4 % sur le seul mois de mars, après une baisse de 1,2 % en février. Et si la consommation globale des ménages est restée étale (0 %) au premier trimestre, c'est en partie dû à la reprise des dépenses d'énergie (+ 3,7 %), après les efforts de sobriété accomplis à l'automne 2022, et des achats d'automobiles, qui retrouvent un tout léger nouveau souffle (+ 3 %), portés par la vague des modèles électriques.

Dans le paysage actuel, le principal point noir est à chercher du côté du logement et du marché immobilier. « La hausse des taux d'intérêt a beaucoup d'impact sur l'investissement des ménages : il a

déjà diminué de 1,2 % au second semestre 2022, et l'on anticipe que sa baisse atteindra 2,5 % en 2023 », souligne M. Colliac. L'inflation, par ailleurs, n'a pas fini de se diffuser dans l'économie : « On va assister, dans les mois qui viennent, à la transmission de l'inflation alimentaire aux services : loyers, services financiers, assurances, services de transport... », prévoit Denis Ferrand, directeur général de l'institut Rexecode, qui estime que l'inflation atteindrait 4 % à la fin de l'année.

Pas de quoi améliorer le moral et l'envie de dépenser des Français, qui restent pour le moins prudents : « Le solde d'opinion sur l'opportunité de faire des achats importants est très bas », remarque M. Colliac, tandis que le niveau d'épargne reste très élevé. « Une petite hausse du chômage au second semestre pourrait affecter un peu plus le moral des ménages », dit-il.

« Choisir entre les salaires et l'emploi »

Et cette hypothèse d'une hausse du chômage est loin de devoir être exclue. La poursuite de l'inflation va « obliger les entreprises à choisir entre les salaires et l'emploi », remarque Denis Ferrand. D'autant que l'investissement des entreprises, qui a porté une grande partie de l'activité économique ces derniers trimestres, commence, lui, à donner des signes de faiblesse. Il est globalement en recul de 0,2 point au premier trimestre, notamment dans le secteur des biens d'équipement (- 1,2 %, après + 3,3 %). « Le second semestre sera plus compliqué, notamment en raison du ralentissement de l'investissement, qui est directement lié au durcissement des conditions financières », renchérit Maxime Darmet, économiste France à Allianz Trade.

Au fond, le seul signal réellement encourageant de la rafale de chiffres publiés par l'Insee concerne les exportations, qui se tiennent plutôt bien et contribuent positivement à la croissance. Le mérite en revient au net redémarrage des ventes dans l'automobile et l'aéronautique. L'amélioration du commerce extérieur est aussi redevable à la baisse des importations, en repli de 0,6 % au global, mais de 2,4 % pour les seuls produits manufacturés. Autant de chaussures, de vêtements, d'objets d'équipement de la maison et de téléphones portables que les Français ont renoncé à acheter pour préserver leur budget face à l'inflation.

Figaro - le 09/05/2023

194 projets d'investissements étrangers dans des secteurs «sensibles» n'ont pas abouti.

«La protection des technologies et des entreprises clefs pour la sécurité économique du pays est une priorité», a commenté le ministre de l'économie Bruno Le Maire.

Un total de 194 projets d'investissements étrangers dans une série de secteurs considérés comme «sensibles» n'ont pas abouti en 2022, le ministère de l'Économie en ayant autorisé 131 dont plus de la moitié avec des conditions «de nature à garantir la préservation des intérêts nationaux». «L'activité du contrôle des investissements étrangers en France (IEF) est restée stable en 2022, avec 325 dossiers soumis à la direction générale du Trésor, contre 328 en 2021», explique le ministère dans un communiqué, à l'occasion de la publication du rapport annuel d'activité de l'IEF.

«Sur les 325 dossiers, 194 demandes d'autorisation n'ont pas abouti et 131 opérations d'investissements dans le champ du décret IEF ont été autorisées», précise Bercy. «53% de ces 131 opérations ont été assorties de conditions de nature à garantir la préservation des intérêts nationaux.» «La protection des technologies et des entreprises clefs pour la sécurité économique du pays est une priorité», a commenté le ministre de l'économie Bruno Le Maire.

En 2020, pour protéger davantage les entreprises jugées stratégiques fragilisées par la pandémie de Covid-19, le seuil déclenchant le contrôle des investissements étrangers non européens avait été abaissé, passant de 25% à 10% des droits de vote au sein des entreprises cotées. La mesure avait déjà fait l'objet de prorogations, jusqu'à fin 2023 et le gouvernement a annoncé en début d'année vouloir pérenniser l'abaissement.

L'investisseur étranger (non européen) franchissant le seuil de 10% des droits de vote d'une société cotée stratégique doit le notifier à Bercy, qui peut décider d'un examen plus approfondi, voire bloquer l'opération s'il l'estime contraire aux intérêts français. «Les demandes d'autorisation d'investissement, lorsqu'elles ne sont pas retirées, peuvent (...) faire l'objet d'une décision» d'autorisation, avec ou sans conditions, ou refus, explique le ministère.

Les secteurs concernés sont la défense et la sécurité (armes, matériel de guerre mais aussi certaines technologies avec un usage militaire comme par exemple la cryptologie), mais également les infrastructures, biens ou services essentiels (énergie, eau, transport, santé publique, sécurité alimentaire...). La défense et les secteurs proches dites «sensibles par nature» représentent 24% des autorisations d'investissements, dont plus des trois quarts ont été assorties de conditions, selon le rapport annuel. Quelque 52% des dossiers autorisés portaient sur des infrastructures, biens ou services essentiels et 24% sur les deux secteurs à la fois.

DOCUMENT N°3

Site : <https://www.bpifrance.fr/>

Accompagner la croissance de l'écosystème d'innovation

Force est de constater que notre écosystème de startups a crû à vitesse grand V ces dernières années. La France compte désormais environ 20 000 startups. S'ajoute une trajectoire de levées de fonds des startups de La French Tech particulièrement dynamique, celles-ci ayant pu mobiliser plus de 11 Md€ en 2021. Les montants levés ont ainsi plus que doublé en un an, tirés en particulier par une accélération des tours de table de plus de 50 M€. Si le contexte actuel peut faire évoluer les choses, notons tout de même que cette dynamique s'est poursuivie au cours du 1er semestre de l'année 2022 (+ 63 % par rapport au 1er semestre 2021). Tout ceci permet à la France de compter - avec 3 ans d'avance - plus de 25 licornes et de garder son statut de première place européenne pour les investissements en capital-risque après le Royaume-Uni. Ce changement d'échelle de l'écosystème français de startups est le fruit d'actions de soutien, portées notamment par Bpifrance, qu'il faut poursuivre et amplifier. Bpifrance porte l'ambition que cet écosystème français de startups rattrape progressivement le niveau du Royaume-Uni, et permette l'éclosion de 100 licornes françaises d'ici 2030, et parmi celles-ci 25 licornes greentech et 10 décacornes françaises (startups valorisées plus de 10 Md€). S'il reste du chemin à parcourir, nous avons déjà identifié un réservoir de 100 futures licornes.

Pour y parvenir, Bpifrance entraînera massivement l'écosystème de financement des startups par la mobilisation de son activité de fonds de fonds, maintiendra le haut niveau de financements (en aides et prêts), amplifiera chaque année la dynamique d'investissements directs et d'accompagnement non-financier auprès des entreprises de La French Tech. Ainsi, Bpifrance continuera à soutenir les étapes clefs du développement de ces entreprises, et parmi celles-ci, la transformation d'une idée, l'exploration de la faisabilité, le renforcement de fonds propres, la réalisation de projet (en individuel, en partenariat ou à l'international) ou encore l'accélération du déploiement d'une stratégie.

DOCUMENT N°4

Paris, le 31 mai 2022 – Le « Baromètre de l'attractivité de la France » publié par EY ce jour, recense chaque année les implantations internationales en Europe et analyse la perception que les décideurs économiques étrangers ont de notre pays ; il mesure ainsi l'attractivité réelle et perçue et compare les principaux pays européens.

Attractivité : la France confirme son leadership en Europe

Selon les derniers résultats du baromètre EY, la France est le pays le plus attractif d'Europe pour la 3ème année consécutive avec 1222 projets d'investissements recensés en 2021, soit une hausse de 24% par rapport à l'année 2020. A titre de comparaison, les projets n'ont crû que de 2% au Royaume-Uni et ont baissé de 10% en Allemagne, principaux concurrents de l'Hexagone en Europe. La France connaît donc une capacité de rebond beaucoup plus importante que dans le reste de l'Europe avec un niveau record en matière de projets d'investissement quand le nombre de projets dans l'Union est en dessous de son niveau de 2019. Elle confirme qu'elle est une valeur refuge pour les investisseurs étrangers.

Ces bons résultats témoignent de la dynamique observée par les chiffres publiés dans le « Bilan de l'investissement international créateur d'emplois » de Business France en mars dernier qui relevaient qu'en 2021, la France avait accueilli 1 607 projets d'investissement (+32 % par rapport à l'année 2020) qui avaient permis la création ou le maintien de 45 008 emplois (+30% par rapport à 2020).

« L'attractivité de la France est consacrée pour la troisième année consécutive par les dirigeants internationaux interrogés par EY. Business France a pris toute sa part à cet effort d'attractivité et je salue l'implication des équipes et leur étroite collaboration avec nos partenaires en régions au sein de la Team France Invest, qui ont permis, depuis 2017, d'accompagner plus de 6 900 projets dans les territoires français, et créer ainsi plus de 185 000 emplois. Au total, pour 2021, Business France aura été à l'origine de 59% des projets d'investissements internationaux », précise Christophe Lecourtier, Directeur général de Business France.

L'attractivité de notre territoire est donc en constante amélioration. Un projet d'investissement sur cinq en Europe se fait désormais en France. La moyenne d'emplois créés par projet (38) est également en augmentation de 12% par rapport à l'année 2020. Avec 69% d'extensions de sites (contre 23% au Royaume-Uni et 19% en Allemagne), la France s'illustre dans la satisfaction des investisseurs étrangers installés en France. Une entreprise qui s'y implante, s'y développe et y pérennise son activité. Elle crée ainsi de l'emploi et des retombées économiques pour le territoire d'implantation.

"Le baromètre EY de l'Attractivité 2022 reconnaît l'impact des réformes du quinquennat et du plan de relance qui ont permis de renforcer et mieux communiquer sur les atouts structurels de notre pays. Être pour la troisième année consécutive le pays le plus attractif, en augmentant l'écart avec nos voisins allemands et anglais, est déjà une réussite en soi. Mais savoir que 56% des investisseurs souhaitent établir ou étendre leurs opérations et rapatrier leurs activités industrielles en France nous obligent à poursuivre les réformes et être plus encore à leur écoute. La France s'appuiera sur le Plan pour 2030, sur la relocalisation des chaînes de valeur ajoutée et sur une Europe devenue moins naïve pour ancrer ce leadership dans la décennie à venir." souligne Pascal Cagni, Président du Conseil d'administration de Business France.

La France conserve la 1ère place du classement européen des projets manufacturiers avec 482 projets, devant le Royaume-Uni (145 projets) et l'Allemagne (106 projets). Ceci est d'autant plus important que les « supply chains » sont en cours de reconstruction et que la France a un rôle important à jouer dans cette réorganisation. Le plan d'investissement France 2030, qui concerne les secteurs d'avenir, constitue un facteur d'attractivité fondamental dans lequel les investisseurs étrangers ont toute leur place et l'ont bien compris puisque 56% d'entre eux envisagent de relocaliser leurs activités en France dans les 3 prochaines années.

Les investissements étrangers ruissellent sur tous les territoires de l'Hexagone, et pas seulement dans les grandes métropoles. A l'instar des données produites dans le dernier bilan des investissements directs étrangers de Business France en mars dernier, près d'un projet industriel sur deux est localisé dans un territoire de moins de 50 000 habitants (45% des projets et 72% des projets industriels dans les communes de moins de 20 000 habitants).

Cinq priorités pour 2025

1. Innovation : le 1er atout de la France (pour 49 % des dirigeants) sera nourri par davantage d'investissements liés à la R&D et dans l'enseignement supérieur. Les dirigeants seront particulièrement vigilants sur les compétences technologiques, la catégorie de «talents » la plus recherchée en France.
2. Fiscalité : prolonger les efforts de compétitivité fiscale est la 2e attente des dirigeants (36 %) afin de continuer le redressement de notre compétitivité entamé il y a 5 ans. Pour 44 % des dirigeants interrogés, la priorité du gouvernement en matière fiscale doit être de maintenir et renforcer le crédit d'impôt recherche et développement (CIR).
3. Made in France : les dirigeants identifient en 3e priorité que les entreprises doivent améliorer la qualité et la valeur ajoutée du Made in France (32 %) et soutenir ses PME/ETI (16 %) afin de résorber le déficit industriel du pays et redresser les exportations.
4. Compétences : la disponibilité de compétences (28 %) reste un facteur stratégique de notre attractivité, afin d'alléger les difficultés de recrutement et disposer de profils plus technologiques, managériaux et internationaux.
5. Environnement : 9 dirigeants sur 10 affirment que la durabilité influencera leurs décisions de localisation, s'ils disposent de réglementations soutenant la transition écologique (recyclage, protection de la biodiversité, normes de construction, etc.), de talents pour les accompagner dans ces transformations complexes, au sein de marchés sensibilisés aux enjeux écologiques et à la décarbonation des chaînes industrielles.

Le Monde – 4 juillet 2023

« Le soutien et le financement des PME innovantes dans le domaine des technologies propres est un enjeu majeur ».

Les orientations dévoilées lors de la présentation du projet de loi relatif à l'industrie verte, le 16 mai, sont intéressantes et vont bien dans le sens d'une réindustrialisation de la France et d'un futur industriel décarboné. Pour autant, elles gagneraient à être enrichies. Ainsi, les crédits d'impôts devraient être attribués aussi bien aux industriels qui investissent dans les technologies clés qu'à ceux qui les produisent.

En outre, ces technologies clés ne devraient pas se limiter à celles qui nécessitent des investissements massifs comme les batteries, les électrolyseurs ou la capture du CO₂. Elles devraient aussi inclure les systèmes de stockage d'électricité, de recyclage d'énergie et de déchets, portées par des PME françaises et qui devraient, à ce titre, bénéficier des mêmes avantages. Ne participent-elles pas elles aussi aux économies d'énergie et à la décarbonation que nous appelons tous de nos vœux ?

Il est bien sûr essentiel de soutenir les contrats à long terme d'approvisionnement en énergie décarbonée pour les industriels. Néanmoins, il est tout aussi important d'insister sur la nécessité de financer et d'encourager le développement de l'efficacité énergétique électrique, autant que thermique.

Pour la participation de tous les acteurs de la filière

En effet, parce que l'efficacité énergétique électrique équivaut à la production d'électricité nouvelle non-intermittente et décarbonée, elle devrait bénéficier d'encore plus de soutien que la production d'énergie renouvelable électrique – essentiellement intermittente et produite avec des équipements importés.

L'efficacité énergétique est indéniablement une technologie clé, parce qu'elle permet non seulement de décarboner l'industrie, de la rendre plus sobre et de baisser ses coûts de production, mais encore de participer à la stabilité du réseau électrique. Un atout de taille lorsqu'il s'agit de compétitivité et de décarbonation.

L'ensemble des acteurs doit aujourd'hui s'associer aux efforts visant à faciliter l'implantation de nouvelles usines en France dans la mesure où celles-ci choisissent de s'équiper en technologies françaises vertes favorisant la réduction de leur impact environnemental. Il convient d'ailleurs de saluer la volonté de l'Etat d'acheter des solutions durables ou de privilégier l'achat de celles-ci.

A ce titre, la décarbonation de l'outre-mer et de la Corse, aussi appelés zones non interconnectées (ZNI), doit être vue comme un tremplin pour l'innovation dans le secteur de l'énergie en France, tout en permettant une réduction sensible de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) qui, destinée à compenser le surcoût de l'électricité dans les ZNI, est payée par tous les consommateurs. Il en va de même du mécanisme des Certificats d'économies d'énergie (CEE), qui doit être adapté au soutien à l'efficacité énergétique électrique et pas seulement à l'efficacité énergétique thermique.

Opérer sans faire de choix technologique

Le soutien et le financement des PME innovantes dans le domaine des technologies propres sont un enjeu majeur. Il convient d'abord de lever les principaux freins au développement de nouvelles technologies, en créant notamment des opportunités de faire émerger de nouveaux marchés. Ce fut le cas pour le solaire ou l'éolien, mais il s'agit cette fois d'opérer sans faire de choix technologique, sur la base de projets ouverts et d'une complète neutralité technologique.

Ce serait l'occasion de favoriser des investissements dans des projets de recherche et développement à fort potentiel, et de faire de la France, non seulement un champion de l'industrie verte, mais aussi un territoire d'innovation et d'exportation de nouvelles technologies.

Bien sûr, cela prendra du temps. Le temps de « décollage » d'une PME industrielle n'a que peu à voir avec celui d'une PME du numérique. Il convient donc d'adapter nos mécanismes d'accompagnement et de financement de ces entreprises innovantes. C'est l'affaire de tous : grands groupes industriels, fonds d'investissements, fonds institutionnels français et européens.

Enfin, il faut enfin redonner envie aux particuliers d'investir dans les start-up industrielles qui voient le jour en France. C'est particulièrement aux pouvoirs publics de les y inciter en proposant, par exemple, une défiscalisation à la hauteur des enjeux auxquels est confrontée l'industrie hexagonale.

Le Monde – 3 mars 2023

Inflation : « Maintenant, la grande peur des entreprises, c'est que les clients fuient ».

Après la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, les PME craignent désormais une baisse de la demande, en raison de l'inflation.

A La Bruffière, en Vendée, l'hiver a été moins rude que prévu, et pas seulement sur le thermomètre. « Nous étions très inquiets en septembre, mais la situation sur le marché de l'énergie s'est fortement détendue », explique Eric Jacquemont, le PDG de Defontaine. Cette entreprise industrielle, qui travaille pour l'aéronautique, l'éolien ou l'automobile, a déployé d'« énormes » efforts de sobriété : en quelques mois, sa consommation d'électricité a baissé de 10 %, celle de gaz de 29 %, permettant de limiter la hausse de la facture. Mais M. Jacquemont, pas plus que d'autres chefs d'entreprise, ne se dit sorti d'affaire. « Grâce à une météo clémente, nous avons pu passer ce cap de l'hiver. Mais nous devons continuer à travailler sur notre consommation d'énergie, confie le dirigeant. Pour ce qui est d'absorber les surcoûts, c'est une autre histoire. La rentabilité commence à faiblir. »

Car si la bombe à retardement que constituaient les prix de l'énergie s'éloigne, d'autres voyants clignotent désormais sur le tableau de bord des entreprises. « La situation est très variable, admet Alexandre Montay, délégué général du Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI). Elle dépend notamment de la façon dont chacune a négocié son contrat de fourniture d'énergie. Sur un millier d'entreprises adhérentes au METI, environ 50 ont signé leur contrat d'électricité quand les prix étaient au plus haut. » Celles-là se retrouvent dans des situations inextricables, comme cet industriel de l'agroalimentaire qui doit s'acquitter d'une facture d'un million d'euros tous les mois pour faire tourner son usine.

Les autres, qui sont parvenues à renégocier des contrats à des conditions plus acceptables, tentent d'en répercuter une partie dans leurs prix de vente. Selon une enquête réalisée en janvier par la chambre du commerce et de l'industrie d'Ile-de-France auprès de 1 438 entreprises, la hausse des prix de l'énergie aura un impact « important » pour 46 % d'entre elles, et même « très important » pour 41 %. Plus d'un dirigeant sur deux estime qu'à moyen terme, son entreprise est en danger. Pour pallier ces difficultés, près de la moitié d'entre elles ont déjà augmenté leurs prix de vente – en même temps qu'elles ont engagé un plan d'économies d'énergie, voire réduit la rémunération du dirigeant. Et ce n'est pas fini : 39 % des chefs d'entreprise estiment qu'ils vont relever leurs prix en 2023 et un gros tiers d'entre eux envisagent de reporter des investissements.

Un vrai plan d'austérité

(..)

L'inflation, qui a atteint 6,2 % en février selon les chiffres de l'Insee, conduit les consommateurs à se serrer la ceinture, et pas uniquement lorsqu'il s'agit de se faire une beauté. Les achats d'alimentation sont plus millimétrés qu'avant. Elodie Chavret, gérante de la boulangerie l'Epi de blé à Millery (Rhône), a passé le prix de sa baguette de 1,05 à 1,20 euro, « et encore, ce n'est pas rentable : pour cela, il faudrait que je la vende 3 euros », dit-elle. Les clients, eux, font leurs propres calculs : « soit ils vont plus souvent en grande surface, soit ils réduisent considérablement les quantités », résume la boulangère. « Les gens laissent moins de place au plaisir », soupire Jérémy Culiera, qui opère pourtant dans un secteur complètement différent, l'installation électrique. Mais sa petite entreprise, installée à Villeurbanne

(Rhône), redoute de connaître la crise alors que la forte demande enregistrée pendant la pandémie de Covid-19 est retombée. Les particuliers ne refont plus leur cuisine ou leur décoration avec autant d'allant que lors de la crise sanitaire, qui a cloué les gens chez eux. « Je continue à travailler, dit-il, mais les négociations se tendent. J'avais cinq projets en vue : trois seulement ont vu le jour. »

« Les TPE [très petites entreprises] qui s'adressent à une clientèle de particuliers sont en bout de chaîne, explique Jean-Guilhem Darré, secrétaire national du Syndicat des indépendants. Au début, il y a eu la hausse des matières premières. Puis l'explosion des prix de l'énergie. Maintenant, le problème, c'est la fréquentation. La grande peur, c'est que les clients fuient. » Il observe que les difficultés frappent en premier lieu l'hôtellerie-restauration, la boulangerie-pâtisserie, la coiffure, le commerce de détail – en particulier l'habillement. « Dans ces secteurs, une entreprise sur dix a épuisé son prêt garanti par l'Etat, on est souvent face à des dettes Urssaf. Les gens ont envie de baisser les bras : je vois de plus en plus de cessations volontaires d'activités, parce qu'il n'y a pas de perspectives. »

Myriade de petites liquidations

M. Darré surveille la courbe des défaillances comme le lait sur le feu. Même si elles restent en dessous de leur niveau d'avant-crise, les procédures collectives remontent, et vite : entre 2021 et 2022, elles ont augmenté de 52 % pour atteindre 37 468. Les fermetures spectaculaires de chaînes de prêt-à-porter ou de chaussures, comme Camaïeu ou San Marina, cachent une myriade de petites liquidations d'enseignes indépendantes, de restaurants traditionnels (+120 % en 2022), de boulangeries-pâtisseries (+117 %), de sandwicheries et autres points de restauration rapide (+112 %), de supérettes et épiceries (+101,7 %) ou de débits de boissons (+98,5 %). Et les radiations volontaires représentent un peu plus d'un dossier sur deux en 2022, soit 176 720 sur un total de 346 511. En 2019, c'était un peu moins d'un sur deux.

(..)

Vendre le fonds de commerce ? Mme Chavret y a bien pensé aussi. Mais le marché de l'immobilier commercial n'échappe pas à la morosité générale, et surtout, les conditions financières se resserrent. « Avant d'accorder des prêts à des clients potentiels, les banques demandent les contrats d'électricité des commerces », explique-t-elle. Et la consommation d'énergie qu'exige une boulangerie retentit bien sûr sur la valeur du bien. « Avant, mon magasin valait 70 % du chiffre d'affaires, résume Mme Chavret. Maintenant, ce n'est plus que 30 % ou 40 %. »

Le Monde – 20 mars 2023

Les entreprises alimentent l'inflation en augmentant leurs marges

Les entreprises ont contribué à l'inflation en 2022, mais ce phénomène est moins marqué en France qu'ailleurs et se concentre plutôt sur le dernier trimestre.

En appelant jeudi 15 mars à ouvrir un débat sur « un partage adéquat » du fardeau de l'inflation, Christine Lagarde, la présidente de la Banque centrale européenne (BCE), a mis un coup de projecteur sur une question cruciale : les entreprises ont-elles alimenté la hausse des prix en augmentant leurs marges ? Profitant du décalage entre la forte demande survenue après la crise liée à la pandémie de Covid-19 et une offre encore contrainte, certaines entreprises ont pu opportunément augmenter leurs prix de vente plus vite que leurs coûts de production.

Sur ce point, « la France se démarque de certains autres pays de la zone euro », répond Eric Dor, directeur des études économiques à l'Éseg, une école de management. « Dans l'Hexagone, la contribution des marges à l'inflation a plutôt été légèrement négative sur l'ensemble de l'année 2022. Ce n'est qu'au dernier trimestre qu'elle devient légèrement positive. » Une analyse qu'il faudrait, insiste cependant M. Dor, nuancer finement, secteur par secteur, voire entreprise par entreprise.

Rexecode fait un constat similaire : au dernier trimestre 2022, les marges des entreprises ont contribué à l'inflation. Mais, précise l'institut économique, il s'agit d'un « phénomène récent et d'ampleur limitée » et qui « tient beaucoup à des effets de rattrapage ». Sur le reste de l'année, tandis que les prix de production augmentaient de 9 % entre 2021 et 2022 en France, le niveau des marges a plutôt « eu un effet modérateur sur les prix » finaux, de l'ordre de 0,2 point.

Affaiblissement de la demande

Dans la note de conjoncture publiée mercredi 15 mars, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) s'est notamment penché sur les industries agroalimentaires. Dans cette branche, « le taux de marge a fortement augmenté au cours de l'année 2022 », jusqu'à dépasser son niveau de 2018, alors qu'il était nettement en deçà à la fin de 2021.

De sorte que, selon l'Insee, les prix de production (prix en sortie d'usine) des industries agroalimentaires « ont été portés autant par le renchérissement des matières premières et de l'énergie que par le redressement des marges compressées l'année précédente ». « Le comportement de marge a contribué à l'inflation, notamment en fin d'année 2022 », confirme Julien Pouget, chef du département de la conjoncture à l'Insee.

Ce constat remet en question le discours de la Banque centrale européenne, « qui consiste à dire que face à l'inflation, il faut tout faire pour éviter une spirale prix-salaires », fait observer Eric Dor. « Si les entreprises, par leurs comportements de marge, contribuent elles aussi à l'inflation, faut-il changer quelque chose à la politique monétaire ? », s'interroge-t-il.

Contrat d'apprentissage

Vérfifié le 06 juillet 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre), Ministère chargé du travail



Développement de l'apprentissage transfrontalier

Publié le 23 décembre 2022

Un apprenti peut désormais effectuer une partie de sa formation pratique ou théorique dans un pays frontalier de la France.

C'est ce que prévoit la [loi n°2022-217 du 21 février 2022](#).

L'ordonnance n°2022-1067 du 22 décembre 2022 définit les modalités d'organisation, de mise en œuvre et de financement de l'apprentissage transfrontalier.

Des décrets à paraître doivent déterminer les conditions d'application de cette ordonnance.

Les informations contenues dans cette page restent d'actualité et seront modifiées dès l'entrée en vigueur du texte.

Mise en oeuvre d'un fonds garantissant les contrats d'approvisionnement de long terme pour des industriels lorsqu'ils sont adossés à des installations renouvelables

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, et Roland Lescure, ministre délégué en charge de l'Industrie, annoncent la mise en oeuvre d'un fonds de garantie visant à encourager la conclusion de contrats de long terme d'approvisionnement en électricité (PPA) assis sur les énergies renouvelables à destination des industriels.

En couvrant le risque de défaut de l'industriel acheteur, ce fonds vise à orienter le développement des producteurs d'électricité renouvelable vers la conclusion de contrats de long terme avec des industriels. Ces contrats permettront de sécuriser une partie du coût d'approvisionnement en électricité décarbonée des industriels et leur donneront davantage de visibilité sur le long terme.

Le dispositif concerne toutes les énergies renouvelables électriques et sera opéré par Bpifrance avec pour objectif de prendre en garantie des premiers contrats en 2023. Le fonds sera d'ores et déjà dimensionné pour pouvoir prendre en garantie des contrats représentant jusqu'à 500 MW de puissance installée cumulée, soit un volume de production équivalent à la consommation d'une ville comme Bordeaux. Il pourra être renforcé pour soutenir la dynamique de développement des PPA contribuant à la stabilité des coûts d'approvisionnement pour les industriels et à leur décarbonation.

La France s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Une transition énergétique pleine et complète sera nécessaire pour y parvenir. Le déploiement des technologies de production électrique d'origine renouvelable a donc vocation à s'accélérer et ces sources d'énergie représenteront une part significative du mix électrique français.

Cette tendance constitue une opportunité unique pour faire de la transition du mix énergétique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire national. Ces technologies deviennent un levier permettant à l'industrie française comme aux développeurs renouvelables de se couvrir au moins partiellement sur le long terme, via les PPA, contre les variations des prix des marchés du carbone, des combustibles fossiles ou de l'électricité.

Certaines filières renouvelables atteignent déjà un niveau de maturité qui ouvre la voie à une transition progressive des soutiens publics vers un recours accru aux leviers de financement privés. La conclusion de contrats d'approvisionnement bénéficierait dans la durée (i) aux producteurs d'électricité renouvelable qui sécuriseraient ainsi un niveau de revenu donné et (ii) aux consommateurs industriels qui disposeraient d'une visibilité et d'une stabilité sur une part de leurs coûts d'approvisionnement. Une telle opportunité pour les consommateurs industriels prend tout son sens dans la conjoncture actuelle, avec des prix de l'énergie, et en particulier de l'électricité, qui atteignent des niveaux inédits.

Ce type de contrats demeure pourtant peu répandu en France. Afin de concrétiser notre ambition collective, le Gouvernement a décidé d'engager un travail visant à analyser l'ensemble des leviers pouvant être mobilisés pour développer ce marché et l'orienter vers les industriels. Le frein principal identifié par le groupe de travail piloté par la Direction générale des entreprises et la Direction générale de l'énergie et du climat, en association avec des acteurs du secteur, est le risque de contrepartie c'est-à-dire le risque pour le producteur de voir son acheteur faire défaut de manière structurelle et permanente.

Le Gouvernement a décidé de mettre en oeuvre les recommandations formulées par ce groupe de travail et de confier à Bpifrance la mise en oeuvre d'un dispositif garantissant à des producteurs

d'électricité d'origine renouvelable qu'une partie de leurs écarts de revenus subis par la perte de leur contrepartie industrielle sera couverte par un fonds de garantie. Ce dispositif permettra à terme de crédibiliser auprès des développeurs d'ENR le recours à un déploiement via des contrats d'approvisionnement privés face au cadre existant de soutiens publics directs. En outre, les modalités de la compensation accordée aux contrats en défaut fonctionneront sur un mode proche d'un complément de rémunération. Ce fonds sera autoalimenté par les primes versées par les contrats garantis et la récupération d'une partie de leurs revenus excédentaires en cas de prix de marché élevés.

Compte tenu de la crise énergétique que nous traversons actuellement, le gouvernement a souhaité accélérer la mise en œuvre de ce dispositif et a demandé à Bpifrance de le mettre en œuvre avec l'objectif de prendre en garantie des premiers contrats en 2023 pour des contrats pouvant représenter jusqu'à 500 MW de puissance installée cumulée, soit un volume de production équivalent à la consommation d'une ville comme Bordeaux. Cette dynamique aura bien sûr vocation à se prolonger par la suite de sorte à ce que ce dispositif devienne un catalyseur important de l'émergence des PPA conclus avec les industriels.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, déclare : « Le lancement de cette garantie s'inscrit pleinement dans notre stratégie de réindustrialisation verte, dans une logique « gagnant-gagnant » : bénéfique pour le climat et bénéfique pour l'industrie décarbonée.

En effet, les contrats d'approvisionnement électrique de long terme (PPA) constituent une double opportunité. D'un côté, pour les producteurs d'électricité à partir d'énergie renouvelable (ENR), ces contrats représentent une nouvelle voie de développement, en sécurisant leurs revenus dans la durée. De l'autre, ces contrats permettent aux industriels de se couvrir contre la volatilité des marchés de l'électricité tout en ayant accès à une énergie abordable et décarbonée. »

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, déclare : « Je salue la mise en œuvre de ce fonds de garantie. C'est une avancée majeure qui va permettre de lever l'un des principaux freins au développement des contrats de long terme de fourniture d'énergie, en particulier entre producteurs d'énergie renouvelable et bas carbone et clients industriels. Ce dispositif est complémentaire des mesures que nous portons en faveur des PPA au sein du projet de loi d'accélération des énergies renouvelables, au service de la sortie des fossiles et de notre compétitivité industrielle. »

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, déclare : « Dans le contexte actuel, l'industrie française a besoin de se projeter, de stabiliser et sécuriser des prix de l'énergie compétitifs pour donner des perspectives à ses salariés et ses investisseurs. De l'autre côté, notre ambition climatique nous impose d'aller beaucoup plus vite sur les énergies renouvelables, pour lesquelles je souhaite développer des filières davantage françaises et européennes.

Ce dispositif de garantie est à la croisée de ces deux enjeux structurants pour l'économie et le climat. J'appelle les industriels grands consommateurs d'électricité à s'en saisir et les producteurs d'énergie verte à répondre à la demande. Notre ambition est là, et ce n'est qu'un début ».

Le Nouvel Observateur - 30 novembre 2021

« Le commerce représente plus d'emplois que le secteur industriel ! »

A la veille des Assises du Commerce organisées à Bercy, les deux principales fédérations professionnelles appellent à une meilleure prise en compte du secteur par l'Etat, réclamant des soutiens via le plan de relance.

Jamais, de mémoire de ministère, Bercy n'avait réuni autour d'une même table l'ensemble des acteurs du commerce - les grands et les petits, les indépendants et les chaînes, les urbains et les périphériques, les physiques et les numériques - pour discuter ensemble de leur avenir. Mais la crise sanitaire est passée par là, entraînant une accélération massive de la consommation en ligne : l'e-commerce représentait 9 % du chiffre d'affaires des commerces de détail en 2019, il est à 14 % aujourd'hui et pourrait dépasser les 15% en 2021, selon le ministère de l'Economie. Aussi, les ministres de l'Economie, Bruno Le Maire, et des PME, Alain Griset, entendent ouvrir un espace de discussion commun, ce mercredi 1er décembre, avec les Assises du Commerce.

Et les discussions s'annoncent houleuses, tant les points de vue divergent : que faire face aux vacances commerciales qui n'épargne ni les centres des villes moyennes, ni les grandes artères parisiennes que sont le boulevard Saint-Michel ou la rue de Rennes ? Faut-il bannir les voitures des villes, ou au contraire... les faire revenir ? Faut-il revoir le calcul des baux commerciaux, comme le réclament les détaillants aux bailleurs des centres commerciaux ? « Tout sera abordé, indique-t-on à Bercy. Il n'y aura pas de ligne rouge, l'intérêt est de jouer cartes sur table. » L'enjeu est de taille, quand on sait que le commerce représente en France 3 millions d'emplois, dont 1,8 million dans le commerce de détail.

Face à ces enjeux, « L'Obs » fait le point avec Yohann Petiot, directeur général de l'Alliance du Commerce, organisation professionnelle qui représente à la fois les grands magasins et magasins populaires (Galeries Lafayette, BHV, Monoprix...) et les enseignes de l'habillement et de la chaussure (Celio, Zara, H&M, C & A, Kiabi...), et avec Emmanuel Le Roch, délégué général de la fédération Procos, représentant le commerce spécialisé (alimentaire, restauration, équipement de la personne, maison, loisirs, automobile...).

Les pénuries de matières premières et les difficultés du transport maritime mondial ne constituent-elles pas des ombres sur ce tableau ?

Y. P. Il est certain qu'il faut jongler avec cette hausse des coûts de production, liée aux matières premières, et à la hausse des prix du transport, qui affecteront à terme les prix. Mais nous sommes optimistes. Le commerce a démontré sa capacité à faire preuve de résilience et d'adaptation. Il a su innover en offrant de nouveaux services comme le « click and collect » [commande sur internet et retrait en magasin, NDLR] ou le « live shopping », c'est-à-dire la présentation d'un produit par un conseiller en direct sur les réseaux sociaux.

Emmanuel Le Roch Il ne s'agit pas de nier les difficultés, que l'on observe surtout dans le textile ou la beauté, des secteurs qui doivent s'adapter à de nombreuses transformations, comme l'essor du télétravail, la réorganisation géographique, etc. Mais nous voulons surtout nous projeter sur comment accompagner au mieux les commerces dans leur transformation.

Et c'est ce que vous allez porter auprès du gouvernement lors des Assises du Commerce, convoquées à partir de ce mercredi 1er décembre.

E. L. R. Exactement. Mercredi, le gouvernement ouvre, pour trois semaines, cet événement, où vont se multiplier les ateliers afin de passer en revue toutes les problématiques des acteurs du commerce, aussi bien sur les nouvelles formes de consommation que sur le maillage dans les territoires, sur la

compétitivité que sur l'emploi. Nous souhaitons que ces Assises soient le point de départ vers une reconsidération de l'ensemble du secteur du commerce qui, au même titre que l'industrie par exemple, doit être vu comme central pour la France.

Y. P. Cela fait cinq ans que nous n'avons pas eu de grande loi qui prenne en compte les problématiques du commerce. Le secteur a été abordé de manière éparse, dans la loi climat par exemple, mais pas en tant que secteur économique à part entière. Or, à la fin 2020, le commerce représentait plus d'emplois que le secteur industriel. Il faut que cela se traduise dans la vision stratégique de l'Etat.

Y. P. Bien sûr, durant cette période, les mesures de soutien apportées par l'Etat ont été essentielles. Elles ont permis la survie de nombreux commerces. Nous continuons de discuter avec Bercy pour que les aides soient maintenant rapidement versées. Cette crise aura permis de mettre en lumière combien le secteur du commerce est vital pour notre pays. Il faut désormais que cela s'accompagne de mesures concrètes.

E. L. R. Nous avons bien conscience que le calendrier politique n'est pas en notre faveur pour la prise de mesures de long terme, mais on peut déjà ouvrir des pistes. C'est ce que nous porterons durant les Assises. Et cela n'empêche en rien de prendre des solutions de court terme, par exemple sur le besoin de transformation vers le numérique.

C'est-à-dire ?

E. L. R. Le principal enjeu du commerce est aujourd'hui de se transformer, pour adopter les nouveaux modes de consommation, en particulier dans le numérique. Si le magasin génère toujours 70 % à 80 % du chiffre d'affaires, à l'avenir, aucun commerçant ne pourra s'en sortir sans numérique. Il faut créer la capacité d'investir dans ce virage, afin que ce changement d'usage ne profite pas qu'aux grandes corporations internationales. Derrière, il y a une question politique : quelle société veut-on ? Soutenir le commerce en France, c'est soutenir de l'emploi sur tout le territoire. C'est pour ça qu'on réclame un plan pour aider le commerce français.

Y. P. Pour que le commerce continue de faire vivre les territoires en 2030, il faut qu'il bascule vers un modèle plus agile, plus responsable et plus numérique. D'où la nécessité de soutenir les investissements dans le secteur. Or, jusqu'à présent, nous sommes un peu seuls. Le plan de relance n'a pas soutenu le commerce – seuls les indépendants ont touché un chèque de 500 euros. Nous réclamons un plan de soutien plus large, afin d'investir dans les outils numériques, logistiques, et dans les magasins. Cela pourrait passer par un suramortissement fiscal comme on en a déjà vu (mais dont le commerce n'a jamais profité), par des subventions (du plan de relance par exemple) ou encore par un soutien au financement par le biais de la banque publique d'investissement Bpifrance. Si un tel soutien permettra d'accélérer la transformation du secteur, il faudra également pouvoir mieux maîtriser nos charges.

E. L. R. Les magasins ont deux points de charges importants : les cotisations sociales sur les salaires et les loyers. Or la mécanique du marché immobilier est par exemple aujourd'hui inadaptée au commerce. L'indice des loyers commerciaux augmente beaucoup plus vite que les chiffres d'affaires. Et, pour arriver à maîtriser ces coûts, il faut vraiment organiser un dialogue entre bailleurs et commerçants afin de revoir cette indexation dès 2022. Parce qu'aujourd'hui, nos coûts d'exploitation ne tiennent plus la route. Et cela se traduit par de nombreuses fermetures de boutiques.